

Luxembourg, le 25 janvier 2019



Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 83 de notre règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire :

« Le nouveau programme gouvernemental envisage de poursuivre les démarches de modernisation et d'innovation du système éducatif luxembourgeois par la promotion d'une offre scolaire variée et adaptée au développement de notre société. L'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL), unique en son genre sur l'échiquier national, s'est d'ores et déjà engagée sur cette nouvelle voie ; d'une part par le truchement de la loi du 7 septembre 2018 portant sur son organisation et son fonctionnement et d'autre part par l'élargissement de son éventail de formations offrant dorénavant un diplôme de fin d'études générales et un brevet de technicien supérieur (BAC+2).

En revanche, certains projets ou initiatives présumés pour accompagner ces nouveaux défis de manière plus efficace nécessitent des informations complémentaires puisqu'ils concernent, directement ou indirectement, plusieurs ministères.

Voilà pourquoi je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. A quel stade se trouvent la planification et la réalisation des travaux de rénovation et d'adaptation des infrastructures de l'EHTL ?*
- 2. Comment est-ce que le bon fonctionnement de l'EHTL pourrait-il être assuré pendant la mise en œuvre de ces travaux d'envergure ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

3. *Est-ce que la construction de logements pour étudiants est également prévue dans ces travaux eu égard au développement institutionnel et pédagogique de l'EHTL et vu le manque de logements auquel l'EHTL doit actuellement faire face ?*
4. *Quelle est l'évolution du projet de construction de l'hôtel d'application ? Qu'en est-il de l'organisation et du fonctionnement du futur hôtel d'application et quelle sera sa forme juridique ?*
5. *Est-ce que les notions d'économie circulaire et de développement durable seront intégrées dans ce projet ? Dans l'affirmative, quel ministère recevra la mission de conduire le projet ?*
6. *Considérant l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, comment l'EHTL envisage-t-elle de développer à l'avenir son offre de formation professionnelle continue dans le domaine de l'HORECA ? Est-ce que la création d'un centre de formation professionnelle continue (sous forme de pôle d'excellence et incubateur de talents) dans le domaine de l'HORECA est à l'étude ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député



Luxembourg, le 12 mars 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire N° 264 de Monsieur le Député André Bauler

Ad 1)

Un projet de rénovation a été élaboré en 2018 par les responsables du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et a été transmis au Ministère du Développement durable et des Infrastructures. Or, il s'avère que lors de l'élaboration de ce projet de rénovation ni la mise en place d'un hôtel d'application, ni la transformation du logement pour étudiants, ni l'aménagement d'un centre de formation professionnelle continue dans le domaine de la gastronomie, de l'hospitalité et du tourisme n'avaient été pris en compte à ce moment, étant donné que la nouvelle loi portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck et modifiant sa dénomination n'est entrée en vigueur qu'en date du 7 septembre 2018, c'est-à-dire après l'élaboration du projet de rénovation.

En se référant au programme gouvernemental qui prévoit dans ses annexes de nouvelles infrastructures pour les besoins de l'EHTL et considérant que le projet de rénovation initial n'intègre pas encore à ce stade les éléments précités, les ministères concernés initieront une étude de faisabilité dans les meilleurs délais. Celle-ci tiendra compte des investissements antérieurs réalisés. Qui plus est, le MENJE est en train de procéder à une analyse des besoins incluant un nouveau projet de construction qui sera transmis dans les meilleurs délais au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Le secteur de l'HORECA évolue rapidement, alors que les besoins des élèves changent, tout comme leur façon d'apprendre. L'évolution des nouvelles technologies et l'avènement du numérique nécessitent plus de modularité et de flexibilité en matière d'infrastructures. Le nouveau projet devra intégrer les principes de l'économie circulaire conformément aux lignes directrices du programme gouvernemental en la matière.

Ad 2)

Il va de soi que le bon fonctionnement de l'EHTL devra être assuré pendant la période transitoire s'étendant sur toute la durée des travaux de construction. L'étude de faisabilité précitée devra apporter une réponse appropriée et circonstanciée à cette question.

Ad 3)

Sachant que 76% des élèves sont majeurs et compte tenu du fait que les modalités de fonctionnement se différencient considérablement des autres lycées (année scolaire de cours sur 28 semaines et 10 semaines de stage en entreprise), il va de soi que l'EHTL nécessite des infrastructures d'accueil spécifiques. Par ailleurs, le rythme journalier à l'EHTL est souvent particulier, comme les apprenants doivent parfois commencer tôt le matin ou bien intervenir dans la soirée. Une coopération avec d'autres structures de logements s'est par le passé toujours avérée difficile en raison des modes d'exploitation différents, à savoir davantage à vocation socio-éducative, sans

compter une capacité totale jugée insuffisante. À cet égard s'ajoute le constat que l'EHTL s'est au fil du temps dotée de nouvelles formations, dont une post-secondaire (BTS), que d'autres formations sont à l'étude et que les engagements au niveau international sont multiples et font partie du fonctionnement normal de l'EHTL. Toutes ces considérations expliquent le fait que le logement pour étudiants de l'EHTL ne saurait être traité de la même façon qu'un internat d'élèves d'un lycée. C'est pourquoi le nouveau projet de construction devra être revu afin d'y incorporer les structures de logements pour étudiants.

Ad 4)

Un hôtel d'application doit faire sens d'un point de vue pédagogique et économique. Ce projet permettra aux élèves et étudiants de découvrir le secteur de l'hospitalité de façon authentique puisqu'ils seront mis en situation réelle dans les différents services et secteurs de l'établissement. Le Gouvernement ne saurait cautionner l'investissement de ressources financières conséquentes pour un projet qui fonctionnerait seulement quelques mois par année scolaire. L'EHTL a recruté un fonctionnaire de la carrière A1 pour exclusivement conceptualiser ce projet. Quant au site, il s'agit de l'ancien « Hôtel Star » à Diekirch qui fait actuellement office d'internat et de restaurant d'application. La philosophie du projet vise à proposer une expérience hôtelière unique et incontournable dans la région au travers d'un établissement connecté et interactif, regroupant innovation et modernité dans un esprit environnemental sain et durable. Les apprenants y découvriront les nouvelles tendances technologiques et écologiques et pourront se plonger instantanément dans la réalité du secteur de l'hospitalité. Quoi qu'il en soit, il faudra tenir compte des structures existantes et des limites d'un tel projet.

Un architecte d'intérieur sera prochainement chargé de repenser l'agencement des espaces de l'hôtel qui comprendra une réception, un bar, un restaurant, 18 à 20 chambres et des salles de réunions amovibles. Suivront ensuite les procédures classiques, à savoir l'établissement d'un avant-projet détaillé, d'un avant-projet sommaire et d'un projet définitif détaillé. Selon les estimations, le début des travaux pourrait être prévu pour le printemps 2020. Un groupe de travail étudie actuellement au sein de l'EHTL différentes pistes visant à harmoniser et adapter les cours théoriques de l'école aux stages pratiques à l'hôtel. L'organisation et le fonctionnement de l'hôtel seront tributaires de la forme juridique que l'hôtel revêtira. À l'instar d'autres hôtels d'application à l'étranger, l'organisation des ressources humaines pourrait être « hybride ». Une structure organisationnelle « hybride » assurera une communication transversale entre la direction de l'EHTL et celle de l'hôtel d'application.

Finalement, il m'importe de préciser que l'hôtel d'application devra chercher des synergies avec les professionnels locaux puisque sa mission primaire est de former des jeunes qui pourront ensuite accéder au marché du travail.

Ad 5)

Au terme de plusieurs réunions de concertations, le Ministère de l'Économie, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'EHTL se sont mis d'accord pour appliquer les principes de l'économie circulaire à l'hôtel d'application. L'hôtel d'application de l'EHTL pourrait ainsi se distinguer comme projet pilote susceptible de servir d'exemple pour d'autres projets de rénovation et d'adaptation dans le secteur de l'HORECA au Luxembourg. Bien sûr, il faudra faire avec l'existant et adapter le cas échéant les objectifs recherchés. L'établissement s'engagera dans une démarche responsable et de préservation de l'environnement. Il s'agira non seulement de suivre les nouvelles tendances dans le domaine du développement durable, mais aussi de garantir une conduite responsable et de partager les informations sur les bonnes pratiques environnementales avec les élèves, étudiants et clients de l'hôtel. Les principes de l'économie circulaire seront dans la mesure du possible appliqués en fonction des corps de métiers locaux identifiés. Réduire et rationaliser la consommation d'eau, d'électricité, diminuer le lavage du linge de lit et des serviettes, limiter, voire bannir l'emploi du plastique ou d'autres matières non recyclables, employer des matériaux naturels, durables et recyclables, réduire ou réutiliser les déchets (biodégradables, compostes, ...), utiliser des produits locaux, appliquer la philosophie « saine » en cuisine ou encore améliorer la qualité de l'air, voici quelques pistes à moindre coût de bonne gestion environnementale qui pourront être explorées. Le statut unique de l'EHTL est singulier au Luxembourg. Le but affiché

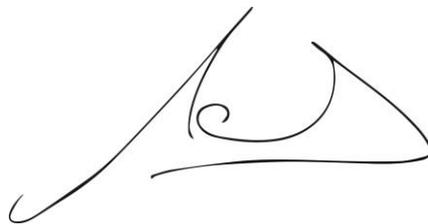
est de voir le projet d'hôtel d'application revêtir un caractère novateur et jouer un rôle significatif pour la formation des étudiants, pour le secteur de l'HORECA et pour le secteur du tourisme au Luxembourg.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de construction public, il est évident que le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics sera par le biais de son administration des bâtiments publics maître d'ouvrage du projet.

Ad 6)

C'est un fait connu et incontestable que depuis de longues années le secteur de l'HORECA doit faire face à un manque de main-d'œuvre qualifiée. Ce secteur est un secteur dynamique, d'où l'importance d'offrir des formations professionnelles continues à plusieurs niveaux, à savoir aux apprenants qui désirent approfondir ou rafraîchir leurs connaissances initiales, aux candidats à la recherche d'une reconversion professionnelle (« LifeLong Learning ») et aux patrons qui souhaitent faire évoluer leur entreprise. Le Gouvernement précédent a déjà lancé plusieurs initiatives qui n'ont pas encore pu aboutir. À l'évidence, les initiatives politiques en matière de formation initiale et de formation professionnelle continue doivent être coordonnées, mais également davantage liées entre elles sous peine de perdre en cohérence et en pertinence. Le projet de construction vise justement à mettre en place une solution cohérente, complète et répondant aux besoins du secteur de l'HORECA. À ce titre, l'avis du conseil consultatif de l'EHTL créé par la nouvelle loi, sera sollicité afin d'asseoir les décisions sur des bases larges et partagées. En même temps, le MENJE essaiera d'identifier un site adapté disposant des infrastructures appropriées et essentielles pour la création d'un centre de formation professionnelle continue qui sera appelé à fonctionner de concert avec l'EHTL.

Au vu de ce qui précède et dans un souci d'harmonie et de cohérence pour l'ensemble de ces projets, l'avis du conseil consultatif de l'EHTL sera sollicité afin de pouvoir étudier diligemment l'option d'une structure juridique unique et appropriée qui aura pour ambition d'assurer le bon fonctionnement et de contribuer à la dynamique des multiples activités de l'EHTL.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse